



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire du 14 mars 2015 AFUL LES LYS

1. Contrôle de la liste des présents et vérifications des mandats : Ouverture de l'assemblée

Après accueil des résidents de l'AFUL et le compte des pouvoirs, Mme GUILLAUME, Présidente de l'AFUL, annonce que le quorum de 75% est atteint avec 115 propriétaires présents ou représentés. .

Mme GUILLAUME déclare donc la séance ouverte à 15h15 et remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation.

Rappel de l'ordre du jour

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Contrôle de la liste des présents et vérifications des mandats : Ouverture de l'assemblée
2. Modifications obligatoires des articles de notre règlement et de nos statuts, à soumettre au vote.
3. Propositions d'aménagement du règlement, ceci en cas d'aménagement ou de travaux extérieurs futurs à soumettre au vote.
4. Pouvoirs donnés au Président de l'AFUL les Lys avec faculté de substitution à l'effet de publier les Statuts modifiés au Journal Officiel.
5. Pouvoirs donnés au Président de l'AFUL les Lys avec faculté de substitution à l'effet de signer tous actes, pièces, documents, afin de déposer les nouveaux Statuts et Règlement auprès du service de la publicité Foncière compétente, et payer les frais y afférents.

1. Résolution n°1 : Modifications obligatoires des articles de notre règlement et de nos statuts, à soumettre au vote.

Mme Guillaume fait la présentation des différentes modifications qui doivent être portées au règlement.

Procédure de vote : Le vote se fait à main levée. Un vote global est fait à l'issue de la présentation pour l'ensemble des modifications obligatoires des articles du règlement et des statuts.

OUI : 101

NON : 4

ABSTENTION : 10

2. Propositions d'aménagement du règlement, à soumettre au vote.

Procédure de vote : un vote à main levée est fait pour chacune des propositions d'aménagement.

a) Résolution n°2 : 9.2.2 Aspect 9.2.21. FACADES (voir page 11)

OUI : 102
NON : 10
ABSTENTION : 3

b) Résolution n°3 : Couleur des gouttières et bandes de rives (Ajout d'un article page 12)

On précisera « ronde ou profilée »

OUI : 100
NON : 7
ABSTENTION : 8

c) Résolution n°4 : Entretien des parties annexes (page 18 article 11.4)

Mme Guillaume informe qu'il ne s'agit pas d'enlever les vignes mais de trouver une solution pour que le mur soit nettoyé correctement durant les 6 mois d'hiver.

OUI : 94
NON : 13
ABSTENTION : 8

d) Résolution n°5 : 9.2.273 Fenêtres et portes-fenêtres (page 13)

OUI : 96
NON : 12
ABSTENTION : 7

e) Résolution n°6 : Oculi portes de garage (article 9.2.272 page 13)

OUI : 96
NON : 11
ABSTENTION : 8

f) Résolution n°8 : 9.2.23 Conduits de cheminée (page 12)

Une résidente fait remarquer que la mention « deux conduits de cheminée d'agrément » laisse penser qu'on a le droit à 3 cheminées ; pour l'ensemble de l'assemblée c'est peu clair. En supprimant le mot agrément on revient au texte initial. L'assemblée décide donc que l'on annule le vote. La question est donc ajournée par Mme GUILLAUME.

g) Résolution n°9 : 9.2.281. Abri de jardin (pages 13-14)

La question est ajournée puisque la décision n'a pas été prise au PLU.

h) Résolution n°10 : Potagers (article 10.2 page 17)

OUI : 95
NON : 16
ABSTENTION : 4

i) Résolution n°11 : 9.2.32_Dispositions générales (page 17)

OUI : 95
NON : 11
ABSTENTION : 9

j) Résolution n°12 : Horaires de tonte et d'utilisation d'engins à moteur (11.10 page 18)

OUI : 98
NON : 12
ABSTENTION : 5

k) Résolution n°13 : 9.2.22. TOITURES (page 11)

OUI : 106
NON : 6
ABSTENTION : 4

l) Résolution n°14 : Quorum de l'AGE :

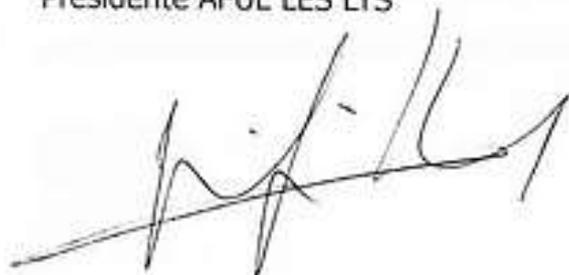
OUI : 98
NON : 12
ABSTENTION : 5

Fin de l'assemblée générale extraordinaire le 14 Mars 2015 à 16H30.

Les scrutateurs & assesseurs

M.BRUNET Mme LESECQ M.PASQUES Mme MONTCLAIR Mme ETE

Mme GUILLAUME
Présidente AFUL LES LYS



M.HAY
Trésorier AFUL LES LYS

